

## Personne morale - Inscription d'un établissement secondaire dans le même ressort du Greffe

### Documents à fournir :

- [Formulaire M2](#) à fournir 3 exemplaires en original
- Si mandataire : [pouvoir](#) autorisant la formalité

Si achat du fonds ou location gérance ou donation ou apport (en 2 exemplaires) :

### Pièces à fournir :

- Acte d'achat ou acte de location gérance ou acte donation ou apport
- Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution

### Frais :

- 150 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 70,66 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (si location gérance)
- 213,66 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (si achat, apport)

Si création (en 2 exemplaires) :

### Pièce à fournir :

- Copie du bail autorisant l'exercice de l'activité

### Frais :

- 150 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 67,84 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce